

Privilège

formule. Même le premier ministre a reconnu que le président du comité des finances, non seulement formulait des suppositions prématurément, mais qu'il adoptait en outre des points de vue que la majorité conservatrice au sein du comité devait adopter inévitablement. Par conséquent, nous devons nous inquiéter de certaines des prétendues fuites dont il a pris l'initiative pour ce qui est des travaux du comité.

Le député a formulé à ce sujet des appréhensions dont je ne voudrais pas minimiser l'importance. Par ailleurs, nous ne voudrions pas trop insister sur le fait que ces aspects pourraient entraver les efforts de ceux qui s'efforcent de comprendre ou de justifier pourquoi les conservateurs tiennent mordicus à maintenir la taxe de vente sur les produits et les services de 7 ou de 9 p. 100, ce qui placerait le député dans l'obligation d'expliquer pourquoi il conviendrait d'imposer une taxe sur la vente de chacune des maisons vendues au Canada. Je puis comprendre que le député serait fort embarrassé de l'expliquer. À mon avis, il serait bien avisé de parler au président du comité et de le réprimander pour avoir fait des commentaires prématurés.

M. Dorin: Monsieur le Président, je voudrais seulement soulever deux points supplémentaires qui découlent de la discussion qui a eu lieu jusqu'à présent. En pareilles occurrences, nous devons faire une distinction entre ce qui se passe vraiment et ce qu'une personne peut dire, à savoir, si elle est disposée à préconiser ou à suggérer quelque chose, en particulier lorsque ces suggestions ont lieu avant le début de toute discussion.

Par exemple, j'ai fait plusieurs discours à ce sujet avant aussi bien que durant les audiences publiques. J'ai proposé certains objectifs en ce qui concerne cette question, j'ai avancé certains arguments et j'ai déclaré qu'à mon avis cette proposition serait améliorée par certaines mesures.

Le président du comité des finances a fait la même chose, comme probablement bien d'autres personnes. Il y a une différence entre ce qu'une personne déclare être, à son avis, une amélioration et une proposition qu'il va, pense-t-il, mettre à l'étude, et une recommandation qui découle de délibérations après qu'elles ont eu lieu.

Je voudrais revenir à l'article initial dont découlent la plupart des autres, celui du 10 novembre que j'ai cité précédemment. Lorsqu'on lui a demandé si les conserva-

teurs avaient décidé d'accepter le taux de 7 p. 100 et une assiette plus large, le président du comité Don Blenkarn a déclaré qu'il n'allait ni le confirmer, ni le démentir.

Il a ajouté:

Je ne voudrais pas vous raconter des blagues mais nous avons pris, je pense, des décisions au sujet du taux et de l'assiette et sur la façon de s'y prendre. Ça va être tout un rapport.

Voilà de quoi il s'agit. Il n'y a eu aucune allusion directe à ce que peut ou non contenir le rapport. Il a dit que ce serait tout un rapport. Mais rien n'a été mentionné en ce qui concerne les autres députés.

On n'a rien entendu avant le 14 novembre, après quoi il y a eu beaucoup d'histoires où l'on citait les députés de l'opposition et, de fait, certains ministériels dont on n'a pas révélé le nom, sauf trois. Je pourrais être l'un de ceux-là, car le monsieur en question m'a téléphoné. Toutefois, je lui ai dit que j'étais tout à fait disposé à dire tout ce que j'avais à dire à la Chambre, que j'estimais que ce n'était pas le moment et que toutes les questions étaient à l'étude. J'ai déclaré que tous les points soulevés par les témoins pendant les six semaines qu'avaient duré les audiences publiques étaient à l'étude, comme il se devait.

Je tiens à souligner que c'est une chose que de parler d'une question que vous voulez préconiser à titre personnel et faire valoir devant le comité, et que c'en est une autre de parler de ce que d'autres ont dit ou de ce que le comité dans son ensemble peut avoir dit.

En terminant, je voudrais dire que j'ai été joint par beaucoup de journalistes de la presse écrite et électronique, par exemple, *Canada AM* m'a demandé de passer sur les ondes la semaine dernière. Je sais qu'on a demandé la même chose au président du comité des finances et au député de l'Ontario, mais ils ont refusé. Deux députés de l'opposition ont choisi d'accepter, eux.

À mon avis, on peut faire une distinction entre le fait de discuter de questions particulières ou de celles qui ont été soulevées au cours d'un débat général par opposition aux discussions et aux commentaires qui sont censés donner une idée de ce qui s'est passé aux audiences du comité.

M. le Président: Le député d'Edmonton-Nord-Ouest et quelques-uns de ses collègues ont commenté sa plainte concernant le fait que des questions soulevées au comité—apparemment en toute confiance, au dire des